

Date de la convocation : 3 décembre 2020
Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, François BAYROU, Muriel BAREILLE, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Françoise COURBIN, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Claude FERRATO, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, LE DIEU DE VILLE Marlène, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Charles PELANNE, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Valérie RAMEAU, Valérie REVEL, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Carine SARRIQUET, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Sandrine LAFARGUE (a suppléé Jacques PEDEHONTAA).

Etaient excusés :

Michel BERNOS, Francis ESCALÉ, Emmanuel HANON, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Eric SAUBATTE, Bernard UTHURRY.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Christelle BONNEMASON CARRERE, Katty BROGNOLI, Michel CAPERAN, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Josy POUHEYTO, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Secrétaire de séance : M. Michel OLIVÉ

**N°9 – SAISINE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SUR LE
PLAN DE MOBILITÉ BÉARN**

Rapporteur : Thierry CARRERE

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 20 janvier 2020, le Pays de Béarn a engagé, avec l'appui du Syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilités, l'élaboration d'un Plan de Mobilité Béarn. Cette démarche vise à définir une stratégie en matière de mobilité, qu'elle soit interne ou externe au Béarn, et répond à trois objectifs :

- Apporter des solutions de mobilité alternatives à la voiture, adaptées au territoire et cohérentes.
- Positionner le Pays de Béarn à des échelles supra-territoriales pour poser le cadre d'une négociation avec les partenaires, notamment en matière d'accessibilité, d'infrastructures et de services.
- Nourrir la réflexion des intercommunalités béarnaises sur une éventuelle prise de compétence, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

La dimension stratégique de ce Plan de Mobilité sera formalisée sous la forme d'un Livre blanc de la mobilité en Béarn qui aura vocation à donner une vision d'ensemble de la mobilité et à traduire l'expression politique du Pays de Béarn, notamment pour peser d'une seule voix auprès des partenaires supra-territoriaux (Région, État...).

Les travaux conduits en 2020 dans le cadre de l'élaboration du Livre Blanc ont permis de cibler quatre ambitions en matière d'organisation interne de la mobilité en Béarn et de mettre en exergue des clés de réussite essentielles à la mise en œuvre du projet. L'élaboration du Livre blanc va se poursuivre en 2021, notamment en investissant le sujet de la mobilité externe et de l'accessibilité au Béarn.

Au vu du caractère stratégique et structurant de cette démarche, il paraît essentiel de mobiliser le Conseil de Développement dans l'élaboration du Plan de Mobilité Béarn.

C'est ainsi qu'il est proposé à l'assemblée de bien vouloir saisir le Conseil de développement pour initier des démarches participatives contribuant à l'élaboration du Plan de mobilité Béarn porté par le Pays de Béarn

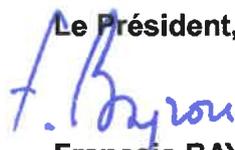
Cette délibération est examinée lors d'une séance organisée en vertu des dispositions combinées de l'ordonnance N° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. L'ensemble des participants en a, au préalable, validé les modalités d'organisation et de vote.

Conclusions Adoptées

à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

François BAYROU